



# École Primaire et Maternelle

## RÈGLES DE VIE

### HORAIRES DE CLASSE

MATERNELLE-CP

CE1 - CE2 – CM1 - CM2

8 h 45 – 12 h 00

13 h 30 – 16 h 30

(vendredi 15h30)

### GARDERIE

Le MATIN à partir de 7 h 30 (gratuit)

Le SOIR de 16 h 45 à 19 h 00 (payante à compter de 17 h00)

LE VENDREDI 16 h 45 à 18 h 15 (payante à compter de 17 h00)

### Les horaires doivent être respectés.

**Toute absence doit être signalée** par téléphone le jour même. A son retour, l'enfant apportera un certificat médical ou un mot d'excuse indiquant le motif de l'absence, la durée et la date.

Nous avons obligation de signaler à l'Inspection Académique toute absence non motivée de plus de quatre demi-journées.

### **ENTRÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES**

**De 7 h 30 à 8h45** : dans un souci de sécurité, les enfants du primaire (à partir du CE1) doivent se rendre dans la cour dès leur arrivée à l'école.

Les enfants de maternelle et de CP sont accueillis en salle de garderie.

**A partir de 8 h 30**, l'accueil se poursuit en classe, jusqu'à 8h45, pour les maternelles.

**De 12 h 00 à 12 h 10** : les externes attendent leurs parents ou leurs frères et sœurs du collège derrière la grille verte.

**A 12 h 10** : l'enseignant de surveillance accompagne à l'accueil les élèves qui ne sont pas encore partis.

**A 13 h 15** : les externes rentrent dans l'enceinte de l'école.

**De 16 h 30 à 16 h 45** : les enfants attendent leurs parents ou leurs frères et sœurs du collège derrière la grille verte.

**A 16 h 45** : lorsque la cloche de l'école sonne, les élèves qui ne sont pas partis se rassemblent sous le préau pour monter en étude où leurs parents doivent venir les chercher (l'étude n'étant payante qu'à partir de 17 h 00)

**Les enfants, même sous la surveillance de leurs parents, ne doivent en aucun cas jouer dans le parking ou le garage à vélos, ni dans l'espace situé entre l'accueil, les classes maternelles et la grille verte.**

**Au moment de la sortie, dès que l'enfant vous est remis, il est sous votre responsabilité, y compris dans l'enceinte de l'établissement.**

Nom de l'enfant : .....Prénom : .....

Classe : .....

Monsieur et Madame ..... parents de l'enfant.....  
ont pris connaissance avec leur enfant du règlement intérieur de l'école Saint Maur.

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

Partie à retourner à l'école dûment complétée  
.....

Partie à conserver

### **AFFAIRES PERSONNELLES ET MATERIEL**

**Les affaires personnelles** (vêtements, fournitures scolaires, ...) doivent être marquées au nom de l'enfant. Les tenues doivent être propres et correctes. En maternelle et en CP, un tablier en tissu est demandé ; il doit être lavé chaque fin de semaine.

**Il est vivement déconseillé de laisser des bijoux et objets de valeur entre les mains des enfants. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, échange, perte ou vol.**

**Ne sont pas autorisés à l'école :**

- **Jouets et objets dangereux** (ballons durs ou en cuir, jeux électroniques, cartes pokémon ou autres, portable, etc...). Ils seront confisqués dans la journée et seront remis aux familles à leur demande.

- **Les sucettes et les chewing-gums**

- **Tout échange de matériel** (téléphone, bijoux, jeux, fournitures scolaires, vêtements, revues, goûters...)

**Tout matériel prêté** par l'établissement (livres, etc.) perdu ou détérioré devra être remboursé par la famille.

### **ACTIVITES EDUCATIVES - CATECHESE**

**Toutes les activités** organisées par les enseignants au sein des classes sont **obligatoires**.

**L'inaptitude** totale ou partielle, temporaire ou permanente à l'éducation physique et sportive, (ex. : piscine, escrime, judo, ski ; et c) **doit obligatoirement faire l'objet d'un certificat médical**.

### **CARNET DE LIAISON NUMERIQUE**

En début d'année il vous sera fourni un identifiant personnel pour vous connecter à BENEYLU. Les anciens élèves, eux, conservent leur identifiant. Par cette voie, vous recevrez les informations de la classe et de la direction.

Les parents sont invités à **signaler tout problème** de santé ou familial à l'enseignant de leur enfant.

### **ATTITUDE**

- **Les enfants feront preuve de respect et de politesse envers les adultes et leurs camarades.**

- **De même, les adultes feront preuve de respect et de politesse envers les autres adultes et les enfants.**

- Le savoir-vivre et la recherche de relations paisibles sont attendus de tous pour le bien-être de chacun.

### **SANCTIONS**

**Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions :**

Réprimande orale, travail supplémentaire, observation écrite, retenue.

Renvoi temporaire, renvoi définitif (avec l'accord du conseil des maîtres).

La sanction sera prise en fonction de la gravité, de la fréquence et des circonstances des manquements constatés.

Il appartient aux parents d'accompagner les enseignants dans leur mission éducative et d'intervenir auprès de leurs enfants lorsque leur comportement n'est pas satisfaisant.